



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



9270/08 (Presse 124)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire

Affaires générales et relations extérieures

Bruxelles, le 13 mai 2008

Président **Andrej ŠTER**
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil s'est réuni en session extraordinaire pour examiner la **situation humanitaire en Birmanie/Myanmar** à la suite du passage du cyclone Nargis. Se félicitant de la solidarité manifestée par les États membres et la Commission qui ont dégagé des fonds et une aide matérielle, il a invité les autorités birmanes à permettre aux experts humanitaires internationaux de se rendre sur le terrain librement et sans restriction et à prendre d'urgence des mesures en vue de faciliter l'acheminement de l'aide. Alors que M. Louis Michel, membre de la Commission, se prépare à se rendre en Birmanie, le Conseil a exprimé son soutien aux efforts que celui-ci déploie pour obtenir que les travailleurs humanitaires puissent accéder aux régions touchées car l'absence de coopération des autorités birmanes risque d'entraîner une tragédie encore plus importante.

Le Conseil a également présenté ses condoléances pour les pertes en vies humaines et les ravages causés par le **tremblement de terre en Chine**. Notant que la Chine est disposée à accueillir une aide étrangère, l'UE est prête à fournir celle-ci dès que les conditions sur le terrain le permettront.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Situation humanitaire en Birmanie/Myanmar - *Conclusions du Conseil*..... 6

Tremblement de terre en Chine - *Conclusions du Conseil*..... 7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Charles MICHEL
M. Olivier CHASTEL

Ministre de la coopération au développement
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Bulgarie:

M. Boyko KOTZEV

Représentant Permanent

République tchèque:

Mme Milena VICENOVÁ

Représentant Permanent

Danemark:

Mme Ulla TØRNÆS

Ministre chargé de l'aide au développement

Allemagne:

Mme Heidemarie WIECZOREK-ZEUL

Ministre fédéral de la coopération économique et du développement

M. Günter GLOSER

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Raul MÄLK

Représentant Permanent

Irlande:

M. Bobby McDONAGH

Représentant Permanent

Grèce:

M. Léonidas C. ROKANAS

Représentant Permanent adjoint

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

Mme Rama YADE

Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et des droits de l'homme

Italie:

M. Rocco Antonio CANGELOSI

Représentant Permanent

Chypre:

M. Nicholas EMILIOU

Représentant Permanent

Lettonie:

M. Normunds POPENS

Représentant Permanent

Lituanie:

M. Rytis MARTIKONIS

Représentant Permanent

Luxembourg:

M. Jean-Louis SCHILTZ

Ministre de la coopération et de l'action humanitaire,
ministre des communications, ministre de la défense

Hongrie:

M. László VÁRKONYI

Sous-secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Tarcisio ZAMMIT

Représentant Permanent au COPS

Pays-Bas:

M. Tom DE BRUIJN

Représentant Permanent

Autriche:

M. Hans-Dietmar SCHWEISGUT

Représentant Permanent

Pologne:

M. Jan TOMBINSKI

Représentant Permanent

Portugal:

M. João GOMES CRAVINHO

Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération

Roumanie:

M. Mihnea Ioan MOTOC

Représentant Permanent

Slovénie:

M. Andrej ŠTER

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Slovaquie:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Représentant Permanent

Finlande:

M. Eikka KOSONEN

Représentant Permanent

Suède:

M. Joakim STYMNE

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'aide au développement

Royaume-Uni:

M. Douglas ALEXANDER

Ministre du développement international

.....

Commission:

M. Louis MICHEL

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Situation humanitaire en Birmanie/Myanmar - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil s'est réuni pour examiner la situation et les questions qui doivent être traitées à ce stade. Le Conseil réitère ses condoléances à la population de la Birmanie/du Myanmar, en particulier aux familles des milliers de victimes du cyclone Nargis. Le Conseil estime que l'absence de coopération des autorités de la Birmanie/du Myanmar risque d'entraîner une tragédie encore plus importante. À cet égard, il partage pleinement les vives préoccupations récemment exprimées par le Secrétaire général des Nations unies. Le Conseil soutient toute initiative, y compris au sein des organes des Nations unies, qui aiderait à répondre aux besoins humanitaires de la population birmane.
2. Le Conseil exprime son ferme soutien aux efforts déployés par les Nations unies, la Croix Rouge/le Croissant Rouge et les ONG pour apporter une aide à la population de la Birmanie/du Myanmar. Le Conseil souligne que la fourniture effective de l'aide doit être supervisée par des équipes humanitaires spécialisées.
3. Le Conseil se félicite des contributions apportées par la Commission, les États membres et les citoyens à l'aide d'urgence. L'UE est prête à fournir une assistance supplémentaire pour répondre aux immenses besoins de la population, en particulier des enfants. Le Conseil rappelle que l'aide humanitaire de l'UE est tout à fait neutre, impartiale et indépendante conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire.
4. Tout en notant avec satisfaction l'amélioration récente, certes limitée, de la situation sur place, le Conseil invite les autorités de Birmanie/du Myanmar à permettre aux experts humanitaires internationaux de se rendre sur le terrain librement et sans restriction et à leur délivrer rapidement des visas et documents de voyage. Le Conseil engage également les autorités à prendre d'urgence des mesures en vue de faciliter l'acheminement de l'aide vers les personnes qui en ont cruellement besoin et à qui devrait parvenir l'intégralité des secours offerts par la communauté internationale.
5. Dans ce contexte, le Conseil salue l'initiative prise par M. Louis Michel, membre de la Commission chargé du développement et de l'aide humanitaire, de se rendre en Birmanie/au Myanmar pour des raisons purement humanitaires. Le Conseil exprime son soutien aux efforts déployés par M. Michel pour obtenir des autorités birmanes compétentes qu'elles acceptent que les travailleurs humanitaires entrent dans le pays et puissent accéder aux régions touchées.
6. Le Conseil encourage le Secrétaire général des Nations unies à poursuivre ses efforts et il s'associe à l'appel que ce dernier adresse à l'ensemble des organisations et des États de la région, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Chine et l'Inde, pour qu'ils mettent tout en œuvre afin de persuader les autorités de Birmanie/du Myanmar de coopérer avec la communauté internationale et d'apporter un soutien pratique et logistique aux opérations de secours humanitaire menées sous la direction des Nations unies."

Tremblement de terre en Chine - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil présente ses condoléances les plus sincères à la population chinoise pour les lourdes pertes en vies humaines et les importants ravages causés par le tremblement de terre qui a frappé le pays.

Nous nous associons au deuil de tous ceux qui ont perdu des êtres chers et nous adressons nos témoignages de profonde sympathie aux blessés et aux personnes qui ont subi de lourdes pertes matérielles dans cette catastrophe.

L'Union européenne, notant que la Chine est disposée à accueillir une aide étrangère, est prête à fournir celle-ci dès que les conditions sur le terrain le permettront."

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Néant.
